



**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**  
**MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS**  
 567, CHEMIN DU VILLAGE  
 MORIN-HEIGHTS (QUÉBEC) J0R 1H0  
 TÉLÉPHONE : 450 226-3232, POSTE 115  
 COURRIEL : service.urbanisme@morinheights.com

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**RACCORD À L'AQUEDUC MUNICIPAL**

<b>PROCÉDURE</b>		
1) Compléter le présent formulaire; 2) Joindre tous les documents requis en lien avec la demande (voir verso); 3) Déposer votre demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'hôtel de ville ou par courriel; 4) Acquitter les frais applicables (voir verso).		
<b>EMPLACEMENT DES TRAVAUX</b>		
Adresse et/ou rue		N° de lot
Usage actuel : <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/> Autre : _____		
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<b>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE</b>		
Nom et prénom du demandeur		
Adresse postale		Code postal
Ville		
N° Cellulaire		N° Téléphone autre
Courriel		
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		*Si non : JOINDRE UNE PROCURATION
<b>DESCRIPTION DES TRAVAUX (Raccordement privé seulement)</b>		
Type de travaux	<input type="checkbox"/> Nouveau raccordement <input type="checkbox"/> Réparation/remplacement <input type="checkbox"/> Branchement à vanne d'entrée d'eau existante	
Diamètre du tuyau	Diamètre : _____ (à être confirmé par le Service des travaux publics) Signature du contremaître du STP : _____	
Emplacement projeté	<input type="checkbox"/> Cour avant Distance des limites de propriété : _____	
Matériau tuyau	<input type="checkbox"/> Cuivre de type K flexible <input type="checkbox"/> Polyéthylène Municipex	
Détails supplémentaires utiles à la compréhension du projet :		
_____ _____ _____		
Date de début des travaux (JJ/MM/AAAA)	Date de fin des travaux (JJ/MM/AAAA)	Coût estimé

\*La Municipalité effectue tous les raccordements et travaux requis, aux frais du propriétaire.

**EXÉCUTANT DES TRAVAUX**
 Entrepreneur  
 (si coché, remplir la section ci-dessous)

 Auto-construction

Nom de l'entreprise

N° Téléphone de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Courriel de l'entreprise

N° de licence RBQ

**NORMES RÉGLEMENTAIRES POUR LE RACCORD À L'AQUEDUC MUNICIPAL**

L'ensemble des normes se trouvent dans la Politique de construction des infrastructures. En aucun cas, ces normes n'ont pour effet de dispenser le propriétaire de s'assurer, par l'intermédiaire d'un expert le cas échéant, de la conformité de son projet aux normes réglementaires ni au bon fonctionnement pour lequel l'ouvrage est destiné.

- Le tuyau devra être de cuivre de type K flexible ou de polyéthylène Municipex;
- Le diamètre du tuyau (minimum ¾ pouce) sera confirmé lors de l'émission du permis;
- Le propriétaire est tenu de faire inspecter les travaux par le Service des travaux publics après l'installation du conduit et avant les travaux de finition (remblai); La demande d'inspection peut être faite au 450-226-3232, poste 144, au moins 48 heures à l'avance.

Si, lors des travaux, la Municipalité constate la présence de roc, les frais de raccordement seront majorés des montants engagés par la Municipalité pour enlever ce roc (dynamitage, etc.).

En vertu de l'article 7 du règlement 461, un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau potable (valve de réduction de la pression) doit être installé à l'entrée d'eau du bâtiment desservi par un réseau d'aqueduc.

**CONTENU DE LA DEMANDE**

**Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.**

- Un plan projet d'implantation** identifiant la position projetée du bonhomme à eau (valve d'entrée d'eau principale);
- Un rapport d'ingénieur** détaillant l'estimé et les rejets en eau probables pour les usages autres que résidentiels.

**COÛT DU PERMIS** (le permis est valide pour une durée d'un (1) an à partir de la date d'approbation.)

Raccord à l'aqueduc

2 200 \$

Branchement à l'aqueduc

200 \$

**IMPORTANT**

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'approbation ou le refus de la demande de modification au règlement de zonage. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la compréhension de la demande.

**DÉLAI DE TRAITEMENT**

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande complète pour l'obtention du permis.

**SIGNATURE DU DEMANDEUR**

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Enfin, le soussigné s'engage à installer, conformément à l'article 7 du règlement 461, une valve de réduction de la pression.

**Signature du demandeur****Date** (JJ/MM/AAAA)